



PRÉFET DU CANTAL

*Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Auvergne*

Aurillac, le 07/04/2015

Nos réf. : 2015.81.CGM.MFM

Affaire suivie par : Catherine GIRARD-MORZIERE

catherine.girard-morziere@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 71 62 49 39 – Fax : 04 73 43 15 99

Courriel : cantal.dreal-auvergne@developpement-durable.gouv.fr

RAPPORT DE CONTRÔLE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Établissement

Raison sociale : LALLEMAND SAS

Adresse du site inspecté : 4 chemin du bord de l'eau

Commune : Saint Simon

Régime de l'établissement ou des installations :

Autorisation Enregistrement
 Déclaration Non classé

Niveau de priorité « environnementale » de l'établissement
autre

Date de la visite : 26 mars 2015

Date de la précédente visite : 20 mars 2013

Type de visite :

Approfondie Courante Rapide
 Annoncée Inopinée
 Planifiée Circonstancielle

Thèmes de la visite

Conformité réglementaire des tours aéro-réfrigérantes (TAR).

Référentiels de la visite

- Code de l'Environnement
- Arrêté du 14/12/13 relatifs aux prescriptions générales applicables aux IC relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n°2921

Liste des installations inspectées

Seules les TAR ont fait l'objet de l'inspection.

Inspecteur présent

Mme GIRARD-MORZIERE Catherine

Personnes rencontrées

Mme DEMAS, M. GRIFFOULIERE

Principales constatations effectuées

La société LALLEMAND dispose de deux tours aéro-réfrigérantes :

Marque	Modèle	Type	Puissance thermique évacuée	Date de mise en service	Gestionnaire
BALTIMORE	VXT	Ouverte	225 kW	1987	Cofely
JACIR	S2718 A-150	Ouverte	698 kW	2014-04-01	Cofely

Les documents présentés sont conformes aux exigences réglementaires, tant sur le point de la maintenance que sur la formation des agents intervenant sur ces équipements.

Les résultats des analyses réalisées en 2014 sont conformes avec les exigences réglementaires (délai de 48h entre le prélèvement et la dernière injection de biocide).

L'Analyse Méthodique des Risques (AMR) ainsi que les documents qui en découlent (procédures particulières, plan d'entretien,...) sont à jour pour la nouvelle TAR JACIR ; pour la TAR la plus ancienne (BALTIMORE) ces documents ont été repris, ils sont en cours de validation interne.

Ils seront transmis, par mail, à l'Inspection des Installations Classées une fois la validation interne à la société réalisée.

Cette inspection ne donne pas lieu à des relevés d'écart.

Rédigé le 07/04/2015 par
C. GIRARD-MORZIERE

L'inspecteur de l'Environnement
(catégorie installations classées)

Vérifié le 07/04/2015 par
P. VINCHES

L'inspecteur de l'Environnement
(catégorie installations classées)

Approuvé le 07/04/2015 par
P. VINCHES

Pour le Directeur,
Le Chef de l'Unité Territoriale
du Cantal